

**Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif à la régulation et à l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public.**

Considérant l'accompagnement et le soutien aux restaurateurs et cafetiers comme un impératif économique et social ;

Considérant l'annonce fin août par la Ville de Paris d'extension du dispositif de terrasses temporaires sur les trottoirs, places de stationnement et de livraison jusqu'en juin 2021, toujours selon le principe déclaratif et soumis à la signature d'une charte de bonne conduite ;

Considérant que le non-respect par certains, des règles de partage de l'espace public et de tranquillité publique vient nuire et entacher l'image de tous les nombreux commerçants qui se sont appropriés cette extension provisoire sur la voie publique en bonne intelligence avec le voisinage ;

Considérant par ailleurs le caractère inégalitaire de cette mesure pour les commerçants, dont la capacité du chiffre d'affaires est directement liée à la place disponible devant leurs établissements ;

Constatant par conséquent d'importantes distorsions de concurrence ;

Considérant l'hétérogénéité du mobilier temporaire et non fixé employé, pouvant présenter des risques en termes d'incendie ou lors de dégradations météorologiques (tentes, bâches...);

Considérant la dégradation et le déséquilibre paysagers engendrés, dans une Ville aux nombreuses voies et places inscrites aux monuments historiques ;

Considérant l'occupation des places de livraisons qui posent des difficultés pour de nombreux commerçants, artisans, entrepreneurs en bâtiment, personnel médical pour les soins à domicile ;

Considérant l'occupation des places de livraisons à double bandes qui, dans les rues étroites, servent de poches d'intervention pour le déploiement de la grande échelle des pompiers ;

Considérant les nombreux cas d'exploitation de terrasses provisoires au-delà de 22h et tard dans la nuit ;

Considérant l'explosion des plaintes de riverains pour nuisances sonores et occupation abusive de l'espace public par des exploitants indécents ;

Considérant le droit de tout parisien à vivre dans un cadre de vie calme, respecté et apaisé ;

Considérant l'environnement sonore comme un facteur important de qualité de vie et de santé publique ;

Considérant que 82% des Français se disent préoccupés par les questions relatives au bruit et 45% se déclarent être gênés à leur domicile par des nuisances sonores (IFOP) ;

Considérant souvent en terrasse le non-respect des mesures sanitaires dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 ;

Considérant le classement de Paris et de l'Île de France en zone de circulation active du virus (ZCA) ;

Considérant les difficultés voire l'impossibilité pour les services de propreté d'assurer pleinement leurs missions ;

Rappelant l'absence totale de cadre réglementaire et donc légal ;

Considérant l'absence de police municipale parisienne et le manque de moyens humains et matériels alloués au contrôle des terrasses et au respect de la Charte ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de tous, commerçants et riverains, d'organiser un partage responsable de l'espace public ;

**Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **Mette en place un groupe de travail associant l'ensemble des maires d'arrondissement et des fédérations professionnelles, pour définir les modalités (dépôt dossier, redevance, délivrance d'autorisation, choix du mobilier, moyens de contrôle, assurances...) d'exploitation saisonnière de l'espace public par les cafés, bars et restaurants pour la saison printemps - été 2021.**
- **Modifie en conséquence le règlement des étalages et terrasses (RET) parisien en y intégrant un chapitre dédié aux terrasses éphémères ou saisonnières.**